

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Date de la convocation :
18 mars 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 07 avril à 09 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 18 mars 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-1-1-4-11 Attribution d'un marché public de travaux 2024T54 – Extension de la Résidence Balivernes à Valence d'Agen

Présents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CONTANT Véronique, Madame CLUCHIER Marie Christine, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Monsieur GROTTO Serge, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame GAILLARD Elisabeth,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.13

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : cias@cc-deuxrives.fr

2025 D 1 1 4 11**Objet : Attribution d'un marché public de travaux 2024T54 – Extension de la Résidence Balivernes à Valence d'Agen***Service émetteur : CIAS**Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS*

Le Président rappelle que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte **soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.**

Elle concerne des travaux pour l'extension de la résidence Balivernes à Valence d'Agen, dont la date de remise des offres était fixée au 31 janvier 2025 à 12h00.

Le marché est décomposé en 13 lots, à savoir :

Lots	Désignation
01	Gros œuvre - Démolition - Charpente bois
02	Couverture - Étanchéité - Zinguerie
03	Façades
04	Menuiseries extérieures - Occultations
05	Serrurerie
06	Cloisons - Doublages - Faux Plafonds
07	Menuiseries intérieures - Parquets
08	Revêtements de sols
09	Peinture
10	Électricité : Courants forts - Courants faibles - Panneaux photovoltaïques
11	Ascenseur
12	Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie Sanitaires
13	VRD - Espaces verts

La Commission des Plis s'est tenue le 14 mars 2025 pour le jugement des offres.

Les critères d'analyse des offres pour tous les lots sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique évaluée à partir des éléments du mémoire technique et selon les sous-critères définis ci-après :	60.0 %
1. Caractéristiques et performances techniques des matériaux, produits et équipements	15,00
2. Décomposition des tâches	5,00
3. Cohérence des moyens mis en œuvre (matériels et humains)	10,00
4. Garanties apportées en termes de qualité de réalisation des travaux	10,00
5. Dispositions mises en place pour la santé des travailleurs, la sécurité du chantier, la gestion des déchets et la limitation des nuisances de chantier	20,00
2-Prix des prestations estimé sur le montant total H.T de la DPGF de chacun des lots	40.0 %

LOT 1: GROS ŒUVRE/DEMOLITION/CHARPENTE BOIS

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
ETC SAS	82200 MOISSAC
SEG FAYAT	47007 AGEN

Conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation dans son article 8.3, une négociation s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives afin d'aborder les postes susceptibles d'engendrer des économies (méthode de forage, isolant sous dalle, démolition).

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre variante négociée du candidat ETC SAS est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 682 358,34 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	ETC SAS	Offre variante négociée : 662 000,00 €
2	ETC SAS	Offre variante : 666 520,00 €
3	ETC SAS	Offre de base : 681 500,00 €
4	SEG FAYAT	Offre de base négociée : 740 000,00 €
5	SEG FAYAT	Offre de base : 875 000,00 €

LOT 2 : COUVERTURE/ÉTANCHÉITÉ/ZINGUERIE

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
TOITURES MIDI-PYRÉNÉES	31200 TOULOUSE

Cependant, au regard de l'écart entre l'estimation et le montant de l'offre du candidat, et, conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation dans son article 8.3, une négociation s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives afin d'aborder les postes susceptibles d'engendrer des économies (poste couverture, changement de type de tuiles et chevron liteau principalement). Le montant du prix unitaire de l'ensemble couverture est beaucoup plus élevé de l'estimation faite.

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre variante négociée du candidat TOITURES MIDI-PYRÉNÉES est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 76 989,81 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	TOITURES MIDI-PYRÉNÉES	Offre variante négociée : 93 500,00 €
2	TOITURES MIDI-PYRÉNÉES	Offre de base négociée : 111 000,00 €
3	TOITURES MIDI-PYRÉNÉES	Offre de base : 120 000,00 €

LOT 3 : FAÇADES

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS TOULOUSE RAVALEMENT	31100 TOULOUSE
SAS SOL FAÇADE	31410 NOE

Conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation dans son article 8.3, une négociation s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives afin d'aborder les postes susceptibles d'engendrer des économies (murs de brique).

Les négociations ont porté sur la conformité de produits à mettre en œuvre et sur la possibilité de simplifier certaines prestations (habillages faces peu visibles...) Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat SAS TOULOUSE RAVALEMENT est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 164 428,69 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	SAS TOULOUSE RAVALEMENT	Offre de base négociée : 148 214,98 €
2	SAS TOULOUSE RAVALEMENT	Offre de base : 149 244,98 €
3	SAS SOL FAÇADE	Offre variante négociée : 239 539,00 €
4	SAS SOL FAÇADE	Offre de base négociée : 280 000,00 €
5	SAS SOL FAÇADE	Offre de base : 283 000,00 €

LOT 4 : MENUISERIES EXTÉRIEURES/OCCULTATIONS

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL BSA	82200 MOISSAC

Conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation dans son article 8.3, une négociation s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives afin d'aborder les postes susceptibles d'engendrer des économies (remplacement des menuiseries bois prévues sur certains ouvrages par des menuiseries aluminium).

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat SARL BSA présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 143 097,65 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	SARL BSA	Offre de base négociée : 144 601,40 €
2	SARL BSA	Offre de base : 151 051,40 €

LOT 5 : SERRURERIE

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL BSA	82200 MOISSAC

Cependant, au regard de l'écart entre l'estimation et le montant de l'offre du candidat, et, conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation dans son article 8.3, une négociation s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives afin d'aborder les postes susceptibles d'engendrer des économies (portes, pergolas, méthodes de soudage, taule perforée, bûchers).

La négociation a porté sur la nature des profilés des gardes corps ainsi que sur la prestation de fermeture des bûchers.

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat SARL BSA présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 69 434,90 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	SARL BSA	Offre de base négociée : 78 419,72 €
2	SARL BSA	Offre de base : 86 287,40 €

LOT 6 : CLOISONS/DOUBLAGES/FAUX PLAFONDS

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SOGYPSE	82400 VALENCE D'AGEN
SARL RC82	82200 MOISSAC

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base du candidat SOGYPSE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 120 269,35 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	SOGYPSE	Offre de base : 119 497,47 €
2	SARL RC82	Offre de base : 134 484,33 €

LOT 7 : MENUISERIES INTÉRIEURES/PARQUETS

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS BANZO	82200 MOISSAC

Cependant, au regard de l'écart entre l'estimation et le montant de l'offre du candidat, et, conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation dans son article 8.3, une négociation s'est déroulée par le biais de la plateforme AWS afin d'aborder les postes susceptibles d'engendrer des économies (habillages muraux et cuisines).

L'ensemble des prix unitaires sont sensiblement plus élevés que l'estimation faite en particulier sur le poste "Tomettes".

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat SARL D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS BANZO présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 140 140,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	SARL D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS BANZO	Offre de base négociée : 172 000,00 €
2	SARL D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS BANZO	Offre de base : 175 853,56 €

LOT 8 : REVÊTEMENTS DE SOLS

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL ABBA	82000 MONTAUBAN

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base du candidat SARL ABBA est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 140 455,13 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	SARL ABBA	Offre de base : 105 500,00 €

LOT 9 : PEINTURE

4 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
DALIAS PEINTURE SARL	82360 LAMAGISTÈRE
ACTI RENOV	82000 MONTAUBAN
SARL PINTO	82400 MOISSAC
SAS SUP PEINTURE	31170 COLOMIERS

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base du candidat ACTI RENOV est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 51 663,89 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	ACTI RENOV	Offre de base : 37 040,72 €
2	SAS SUP PEINTURE	Offre de base : 40 615,07 €
3	DALIAS PEINTURE SARL	Offre de base : 45 468,59 €
4	SARL PINTO	Offre de base : 45 766,60 €

LOT 10 : ÉLECTRICITÉ/COURANTS FORTS/COURANTS FAIBLES/ PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
EL JP FAUCHÉ	82000 MONTAUBAN

Cependant, au regard de l'écart entre l'estimation et le montant de l'offre du candidat, et, conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation dans son article 8.3, une négociation s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives afin d'aborder les postes susceptibles d'engendrer des économies (équipements de communication, suppression et ou modification de systèmes, suppression tarifs bleus, suppression cheminement et éclairages au niveau des arbres).

Les prix unitaires sont en particulier très élevés pour la partie courants faibles ainsi que pour l'équipement des logements les négociations ont porté sur certaines hypothèses techniques prises en compte par l'entreprise et non conformes au DCE (tarifs bleus des logements notamment) qui enchérissaient son offre ainsi que sur la simplification de certaines prestations (luminaires, courants faibles).

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat EL JP FAUCHÉ présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 161 653,98 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	EL JP FAUCHÉ	Offre de base négociée : 182 242,56 €
2	EL JP FAUCHÉ	Offre de base : 230 976,30 €

LOT 11 : ASCENSEUR

3 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
S.C.S NSA	31130 FLOURENS
ORONA SUD OUEST SASU	31670 LABÈGE
KONÉ ASCENSEURS	31200 TOULOUSE

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base du candidat ORONA SUD OUEST SASU est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 23 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	ORONA SUD OUEST SASU	Offre de base : 21 700,00 €
2	KONÉ ASCENSEURS	Offre de base : 23 500,00 €
3	S.C.S NSA	Offre variante : 24 070,00 €
4	S.C.S NSA	Offre de base : 26 250,00 €

LOT 12 : CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION/PLOMBERIE SANITAIRES

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS HERVÉ THERMIQUE	31770 COLOMIERS

Cependant, au regard de l'écart entre l'estimation et le montant de l'offre du candidat, et, conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation dans son article 8.3, une négociation s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives afin d'aborder les postes susceptibles d'engendrer des économies (mode de production d'une partie de l'eau chaude sanitaire).

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre variante négociée du candidat SAS HERVÉ THERMIQUE est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 354 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	SAS HERVÉ THERMIQUE	Offre variante négociée : 355 200,64 €
2	SAS HERVÉ THERMIQUE	Offre de base : 392 953,03 €

LOT 13 : VRD/ESPACES VERTS

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS ESBTP	47310 ESTILLAC

Cependant, au regard de l'écart entre l'estimation et le montant de l'offre du candidat, et, conformément aux dispositions du Règlement de la Consultation dans son article 8.3, une négociation s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives afin d'aborder les postes susceptibles d'engendrer des économies (voirie, couches de forme, luminaires, arbres et bancs).

Les prix apparaissent très élevés en particulier sur les postes suivants :

- voiries

- ensemble des travaux de terrassements y compris décapage préliminaire

La négociation a porté en particulier sur la simplification des couches de formes de voiries en cohérence avec les charges attendues ainsi que sur les prestations d'espaces verts.

Le montant après négociation reste élevé notamment en raison de la particularité de ce lot qui intègre des prestations variées dans des volumes faibles qui n'ont pas permis d'obtenir des prix unitaires aussi compétitifs qu'attendus.

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat SAS ESBTP présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose aux membres du Conseil d'Administration de retenir le classement suivant :

Estimation : 178 550,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	SAS ESBTP	Offre de base négociée : 259 953,90 €
2	SAS ESBTP	Offre de base : 338 618,40 €

En conséquence, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration :

- pour le lot 1, d'attribuer le marché au candidat ETC SAS pour son offre variante négociée pour un montant de 662 000,00 € HT ;
- pour le lot 2, d'attribuer le marché au candidat TOITURES MIDI-PYRÉNÉES pour son offre variante négociée pour un montant de 93 500,00 € HT ;
- pour le lot 3, d'attribuer le marché au candidat TOULOUSE RAVALEMENT pour son offre de base négociée pour un montant de 148 214,98 € HT ;
- pour le lot 4, d'attribuer le marché au candidat BSA pour son offre de base négociée pour un montant de 144 601,40 € HT ;
- pour le lot 5, d'attribuer le marché au candidat BSA pour son offre de base négociée pour un montant de 78 419,72 € HT ;
- pour le lot 6, d'attribuer le marché au candidat SOGYPSE pour son offre de base pour un montant de 119 497,47 € HT ;
- pour le lot 7, d'attribuer le marché au candidat SARL D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS BANZO pour son offre de base négociée pour un montant de 172 000,00 € HT ;
- pour le lot 8, d'attribuer le marché au candidat SARL ABBA pour son offre de base pour un montant de 105 500,00 € HT ;
- pour le lot 9, d'attribuer le marché au candidat ACTI RENOV pour son offre de base pour un montant de 37 040,72 € HT ;

pour le lot 10, d'attribuer le marché au candidat EL JP FAUCHÉ pour son offre de base négociée pour un montant de 182 242,56 € HT ;

- pour le lot 11, d'attribuer le marché au candidat ORONA SUD OUEST SASU pour son offre de base pour un montant de 21 700,00 € HT ;

- pour le lot 12, d'attribuer le marché au candidat HERVÉ THERMIQUE pour son offre variante négociée pour un montant de 355 200,64 € HT ;

- pour le lot 13, d'attribuer le marché au candidat SAS ESBTP pour son offre de base négociée pour un montant de 259 953,90 € HT ;

- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Compte tenu de ce qui précède,

Le Conseil d'Administration,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE les propositions que ci-dessus

- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 07 avril 2025



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Centre Intercommunal
d'Action Sociale

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **08 AVR. 2025**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **08 AVR. 2025**

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CIAS,

Daniel ZANIN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr